DÉLIBÉRATION 70-2026

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 1er JUILLET 2026

Nombre de Conseillers en Exercice	23
Présents	20
Absents	3
Procurations	3
Votants	23

Par suite d'une convocation en date du 22 juin 2026 (22/06/2026), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **mercredi 1er juillet 2026 (01/07/2026) à dix-huit heures trente (18h30)**, sous la présidence de Madame Valérie DILLON, Maire.

Présents (20) : DILLON Valérie, ALIBERT Pierre, ROUCH EYCHENNE Mylène, DARIO Cédric, VIVANCOS Nelly, VALETTE Vincent, LOPEZ Sabine, BENALI Nourredine, QUILLIEN Nicole, FITE Christian, FOUBERT Philippe, SALBY Marina, CAUBET Sébastien, MONFERRAN Sébastien, ORTIZ THALAMAS Jeanne-Marie, MONTAGNE Médéric, CAUX Xavier, GIROUSSE Laurent, CHARRASSE Evelyne, COUTHIER Dominique.

Excusés avec procuration (3) : BARBIER Nathalie (procuration ALIBERT Pierre), SALBY Marina (procuration VALETTE Vincent), VILLARD Patricia (procuration LOPEZ Sabine).

Absents (0) :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Nicole QUILLIEN est désignée, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

Modification de l'organigramme

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à jour de l'organigramme de l'année 2026, en prenant compte les créations et suppressions de postes sur l'année 2026. Il s'agit de la photographie à venir du fonctionnement des services de la collectivité en conformité avec le tableau des effectifs.

Considérant que la saisine du CST a été déposée en date du 22/05/2026 conformément à la réglementation.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Mme. Le Maire, et après en avoir délibéré, à la majorité avec 4 voix contre

- **Décide,** la modification de l'organigramme pour permettre la mise en place des créations et suppressions de postes.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2026 ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-009-210901948-20260701-70D2026B-DE

de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Nicole QUILLIEN

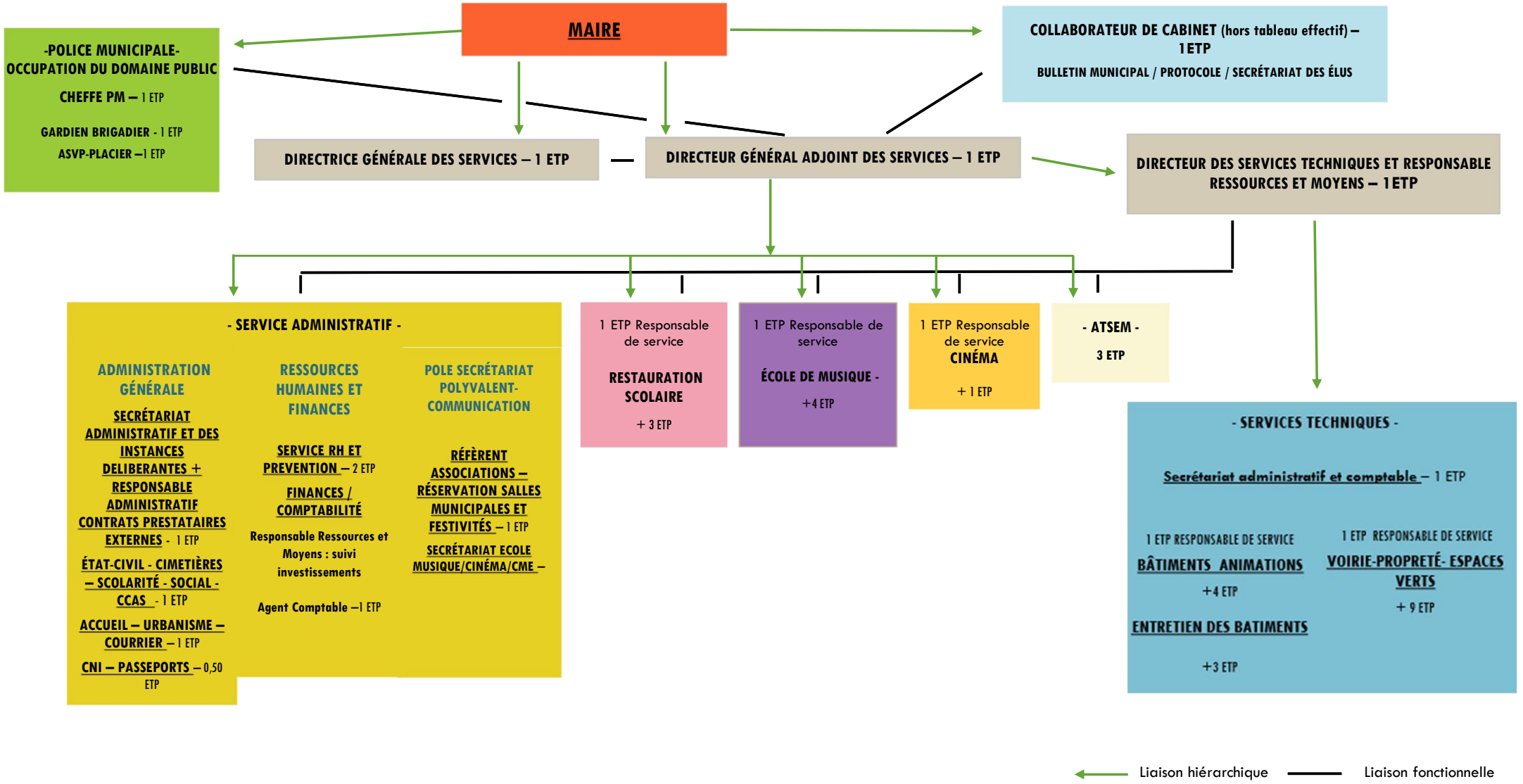
Pour le Maire,

Pierre ALIBERT, 1er adjoint

MAIRIE DE MIREPOIX
09500 (Ariège)

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-009-210901948-20260701-70D2026B-DE

ORGANIGRAMME DES SERVICES 2026 : 45,58 ETP AU TABLEAU DES EFFECTIFS



REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-009-210901948-20260701-70D2026B-DE